

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
MERCREDI 15 AVRIL 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **19**

Date de la convocation : **Mercredi 8 avril 2026**

Qui ont pris part à la délibération : **19**

Date d'affichage : **Jeudi 16 avril 2026**

Objet de la délibération :

41 – Nombre d'administrateurs au CCAS

Le mercredi 15 avril 2026 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. ADNET Yannick, Mme AUBOIS Pascale, Mme BOUCHET Marie, M. COLLIGNON Antoine, Mme DIDIER Agnès, Mme HARMAND Elisa, Mme HUOT Apolline, Mme HUSSON Anne, Mme LEBRET Bernadette, M. LEONARD Claude, M. LEONARD Pierre, M. LEROY Michel, Mme LHUIRE Laurence, Mme MARC Laurence, M. MATHIEU Jérôme, M. MERCIER François, M. MOUGEOT Jonathan, M. PIERRE Bernard

Excusés et représentés par pouvoir : M. LEFEBVRE Serge (a donné procuration à M. MERCIER François)

Secrétaire de séance : M. MATHIEU Jérôme

Dans les deux mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal, et en application des articles *art. L.123-6, R.123-7, R.123-8, R.123-11* du Code de l'action sociale et des familles, il convient de mettre à l'ordre du jour la délibération fixant le nombre d'administrateurs au CCAS.

Dans la continuité du mandat précédent, Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS à 8 (9 avec le Maire), 4 étant désignés parmi les conseillers municipaux en place, 4 étant désignés parmi les associations à vocation sociale investies sur le territoire communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté par 19 voix favorables :

APPROUVE le nombre de membres du CCAS à 8

LANCE la procédure d'information auprès des partenaires associatifs dans le but de compléter les effectifs des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,
le 16 avril 2026 et publication ou notification
le 16 avril 2026

MONTMEDY, le 16 avril 2026
LE MAIRE,
Pierre LEONARD

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 16 avril 2026
LE MAIRE,
Pierre LEONARD